







# Capitalisation Solutions fondées sur la Nature

Octobre 2021

#### Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	QUE SONT LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE ?	4
2.1	Définition de l'UICN	4
2.2	La Notion de Services Ecosystémiques	4
	POURQUOI LA PROMOTION DU CONCEPT DE SOLUTIONS FONDEES SUR LA FURE ?	
3.1	Aperçu historique : du « tout canalisation » vers les SfN	4
3.2	Cas du contexte du Bassin Versant de l'Ouémé	5
3.3	Lien avec les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux 6	[
4	DESCRIPTION DES ACTIONS GIRE MISES EN ŒUVRE	6
5 FOI	EST-CE QUE LES ACTIONS GIRE MISES EN ŒUVRE SONT DES SOLUTIONS NDEES SUR LA NATURE ?	8
5.1	Présentation des 8 critères du standard UICN	8
5.2	Analyse critique des 8 critères UICN appliqués au Programme GIRE	9
5.3	Vision différente du standard UICN 1	.0
5.4	Marges de progrès1	. 1
6	CONCLUSION1	.4
7	ANNEXE 1	ا5

#### Liste des abréviations

BMVO : Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé CCE : Comité Communautaire de l'Eau CES : Conservation des Eaux et des Sols

CREDEL : Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SfN : Solutions fondées sur la Nature

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

#### 1 Introduction

Entre 2018 et 2021, le CIDR Pamiga, avec Africa Green Corporation et CREDEL, ont mis en œuvre un Programme d'Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé, à travers deux projets :

- . « Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin) » ou OmiDelta ANE GIRE-PSE, financé par l'Ambassade du Royaume des Pays Bas à Cotonou, à travers le Fonds Acteurs Non Etatiques de OmiDelta géré par la SNV ;
- . « Appui à la gestion intégrée des Ressources en Eau dans le delta de l'Ouémé et du Lac Nokoué (Bénin) » ou GIRE- SFN Ouémé, financé par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Pour opérationnaliser la GIRE au niveau de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé, le programme a choisi comme fil conducteur de la GIRE les inondations exceptionnelles, qui apparaissent comme une contrainte au niveau des populations. En abordant la GIRE par cette entrée, le programme a ensuite pu aborder d'autres problématiques de la GIRE comme la qualité de l'eau, la préservation des ressources en eau, les conflits autour de la ressource en eau.

Le retour d'expérience global de ce programme montre que l'opérationnalisation de la GIRE passe par une implication totale des populations grâce à :

- . une réelle communication GIRE
- . la mise en place d'actions simples de démonstration GIRE
- . la recherche d'une possible valorisation économique de ces actions GIRE
- . la création des Comités Communautaires de l'Eau (CCE)
- . un dispositif de suivi régulier d'avancement

Cela a permis de montrer que les populations pouvaient s'autonomiser et agir par elles-mêmes pour d'abord lutter efficacement contre ruissellement – érosion – inondation, dans un contexte de Changement Climatique, puis de s'inscrire dans une dynamique de GIRE locale.

Dans une démarche de capitalisation, différents axes de ce retour d'expérience ont été capitalisés :

- . Sensibilisation de la GIRE,
- . Actions de démonstration,
- . Gouvernance communautaire GIRE.

Trois documents de capitalisation ont été réalisés sur ces axes. Le présent document souhaite se focaliser plus spécifiquement sur le retour d'expérience du Programme GIRE sur l'intégration du concept nouveau de Solutions fondées sur la Nature.

## 2 Que sont les Solutions fondées sur la Nature ?

#### 2.1 Définition de l'UICN

L'UICN propose en 2016 la première définition internationale de SfN. Il s'agit d'« actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité ».

Les SfN s'appuient donc sur le rôle des écosystèmes naturels (ou modifiés) pour résoudre des enjeux de société – comme les inondations dévastatrices que connaît le Sud-Bénin de manière exceptionnelle.

# 2.2 La Notion de Services Ecosystémiques

Le concept de SfN est proche de la notion de Services Ecosystémiques. Cette notion correspond à la prise de conscience que les écosystèmes (et donc la « Nature ») rendent des services à l' « Homme » et son développement. Il a été classifié 4 grands services écosystémiques :

Services d'approvisionnement	Aliments, eau, bois, etc				
Services culturels	Spirituel et inspirant (récréatif, esthétique, éducatif, etc)				
Services de régulation	Régulation du climat, des crues, etc				
Services de soutien	Fonctionnement de base des écosystèmes: sols, cycle des nutriments				

Ce concept récent permet donc de porter un autre regard de la nature, en soulignant l'importance du rôle du fonctionnement des écosystèmes pour les sociétés humaines surtout à destination des populations et des décideurs politiques qui n'ont pas forcément la formation nécessaire, les connaissances ou l'intérêt de protéger l'environnement, ce concept vise à sensibiliser sur la nécessité de maintenir ce fonctionnement, au-delà de la conservation de la biodiversité au sens strict.

# 3 Pourquoi la promotion du concept de Solutions fondées sur la Nature ?

## 3.1 Aperçu historique : du « tout canalisation » vers les SfN

Le retour historique de la prise en compte des inondations en Europe montre que la gestion du ruissellement s'est principalement reposée sur la gestion des eaux pluviales générées en milieu urbain, d'abord par des canalisations d'évacuation vers le milieu rural, puis par la création de bassins de stockage en aval de ces canalisation pour limiter les impacts du ruissellement sur le milieu rural.

Ce système a pu perdurer tant que les villes restaient de taille limitée et que le milieu rural n'était pas entièrement anthropisé et pouvait recevoir le flux d'eaux pluviales écrêté par les bassins de stockage.

Page 4 sur 23

Programme GIRE

Capitalisation : Solutions fondées sur la Nature

La taille et l'imperméabilisation des villes deviennent telles que la production d'eaux de ruissellement est très importante. En parallèle, le milieu rural est moins capable de recevoir ces flux hydriques puisque l'agriculture a déboisé l'espace, drainé les champs, appauvri les sols en matière organique, et compacté les sols avec la mécanisation.

Se développe alors un nouveau regard sur la gestion du ruissellement, de l'érosion et des inondations en reconnaissant un rôle fondamental des écosystèmes naturels à participer à la régulation du ruissellement et des inondations. Il s'agit des Solutions fondées sur la Nature.

Un exemple précurseur de Solution fondée sur la Nature est le reboisement de l'Amont du fleuve Garonne au XIXème siècle pour résoudre le problème d'ensablement du port de Bordeaux en France. En reboisant la zone amont, cette action a résolu le problème d'ensablement grâce à une barrière naturelle contre l'érosion, et a également permis une régénération de la biodiversité animale et végétale de cette zone reboisée.

# 3.2 Cas du contexte du Bassin Versant de l'Ouémé

Le contexte du Bassin Versant de l'Ouémé reste encore peu anthropisé – même si la déforestation est importante. De manière générale, la pratique agricole n'est pas si érodante : la couverture du sol est assurée par l'association de culture ou par les palmeraies.

Répartition de l'occupation du sol dans la BMVO

	Versant Ouest	Versant Est	Delta	TOTAL
Forêt	1%	5%	0%	2%
Savane	5%	14%	0%	6,2%
Plantation	15%	6%	12%	11,3%
Mosaïque sous palmeraie	30%	35%	38%	34%
Mosaïque Cultures-Jachères	36%	32%	22%	31%
Agglomération-Autres	14%	8%	27%	15,6%

Source : Etude des lieux des mécanismes de Ruissellement - Erosion - Inondation dans le Bassin Versant de l'Ouémé, Projet GIRE SfN Ouémé, sept 2020

Toutefois, ce contexte évolue avec une agriculture qui promeut les engrais chimiques, la monoculture et l'agrandissement des parcelles.

En parallèle, les villes se développent rapidement, ainsi que les voies goudronnées, induisant une forte augmentation des eaux de ruissellement.

Le Changement Climatique induit une augmentation de l'intensité des pluies, et donc du risque de ruissellement, d'érosion et d'inondation.

C'est dans cette période transitionnelle qu'il est important de promouvoir les SfN afin de ne pas privilégier que le service de production ou d'habitat des écosystèmes « naturels » au détriment des services de régulation environnementale du ruissellement, de l'érosion et des inondations qu'ils offrent actuellement.

Tout l'enjeu de l'intégration de la notion de SfN est de pouvoir conserver / préserver les écosystèmes avant qu'ils ne soient trop dégradés.

# 3.3 Lien avec les mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux

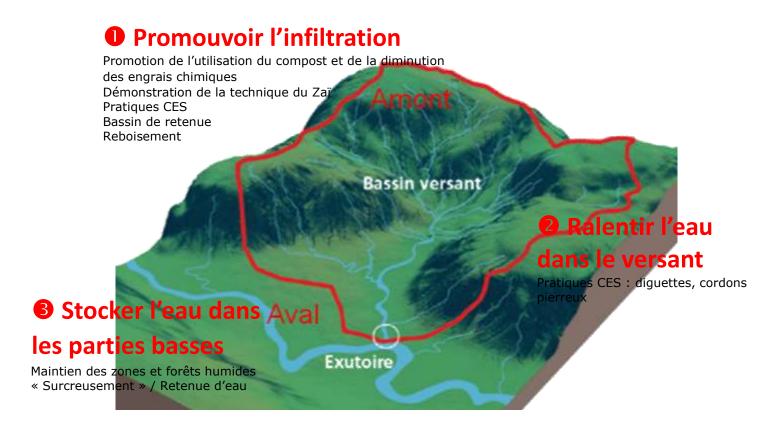
Au-delà de cette prise de conscience par les populations et les acteurs de l'importance de la conservation / protection des services écosystémiques pour résoudre des défis sociétaux comme les inondations dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé, le programme GIRE a également engagé une réflexion sur la pérennisation financière des actions GIRE.

En plus des solutions « classiques » (cotisations ou subventions auprès des mairies ou des acteurs de la coopération internationale), le programme a présenté le mécanisme de Paiements pour Services Environnementaux comme une solution possible (parmi d'autres) de garantir la pérennisation financière des actions GIRE.

Les Solutions fondées sur la Nature constituent un maillon fort entre les Services Ecosystémiques à maintenir et le mécanisme de Paiement pour Services Environnementaux qui permettraient de les maintenir.

#### 4 Description des actions GIRE mises en œuvre

Le programme GIRE a promu des actions de régulation du débit basées sur une logique de Bassin Versant, en veillant à promouvoir l'infiltration des eaux pluviales et leur stockage dès que possible.



Le programme GIRE a donc veillé à conserver dans les écosystèmes le service de réaulation du ruissellement, comme :

regulation da raissellement, comme :				
Infiltration de la pluie dans le sol	Promotion de l'utilisation du compost et			
(structure du sol, Matière organique)	de la diminution des engrais chimiques			
	Démonstration de la technique du Zaï			
Facilitation de l'infiltration de la pluie par	Maintien des forêts/bois / arbres existants			
les racines	Reboisement			
	Promotion du vétiver			
Rôle d'obstacle au ruissellement de la	Mise en place de diguettes, cordons			
végétation	pierreux			
Rôle tampon des zones humides	Maintien des zones et forêts humides – en			
	mettant en avant leur rôle hydrologique			
	Réalisation de « surcreusement »			
	amplifiant les zones naturelles de			
	stockage des eaux de pluie ou d'expansion			
	des crues			

#### Cas des débouchages

Le programme GIRE a également promu le débouchage des cours d'eau – simple enlèvement des branches mortes encombrant le libre écoulement de l'eau dans le lit majeur.

En première analyse, même si cette action n'est pas un curage du cours d'eau, le débouchage pourrait avoir un impact négatif sur les inondations en aval, puisque l'écoulement est amélioré.

Toutefois, effectué en fin de saison sèche, le débouchage permet une vidange des zones humides et leur permet de regagner une capacité de stockage supérieure à celle d'avant débouchage. De ce fait, lors de la saison des pluies, la zone humide sera capable de stocker plus d'eau.

# 5 Est-ce que les actions GIRE mises en œuvre sont des Solutions fondées sur la Nature ?

## 5.1 Présentation des 8 critères du standard UICN

L'UICN a établi un standard mondial pour les Solutions fondées sur la Nature, constituant ainsi un cadre conceptuel et de mise à l'échelle des SfN.

8 critères sont ainsi définis :



Critère 1	les SfN répondent efficacement à des défis de la société	Défis de la société
Critère 2	la conception d'une SfN est une question d'échelle	Conception - question d'échelle
Critère 3	les SfN procurent des avantages nets à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes	Biodiversité et intégrité des écosystèmes
Critère 4	les SfN sont économiquement viables	Viabilité économique
Critère 5	les SfN reposent sur des processus de gouvernance inclusifs, transparents et habilitants	Gouvernance inclusive, transparente et habilitante
Critère 6	les SfN trouvent un juste équilibre entre la réalisation de leur(s) objectif(s) principal(aux) et la prestation continue d'avantages multiples	Equilibre entre objectif principal et avantages multiples
Critère 7	les SfN sont gérées de façon adaptative, sur la base de données probantes	Gestion adaptative
Critère 8	les SfN sont durables et inscrites dans un contexte de compétence approprié	Durabilité et Contexte de compétence

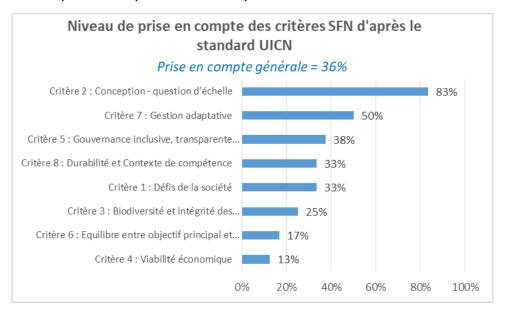
# 5.2 Analyse critique des 8 critères UICN appliqués au Programme GIRE

Une analyse de chaque critère et sous-critère a été menée par l'équipe du programme GIRE lors d'un atelier de capitalisation. En annexe, se trouve le résultat de ce travail d'auto-évaluation.

De manière générale, le programme GIRE s'est inscrit à 36% dans le standard de l'UICN sur les SfN – ce qui reste faible et offre une forte marge de progression pour le futur.

Une analyse plus fine montre une différenciation dans l'analyse des 8 critères :

- . 2 critères sont moyennement à bien suivis (supérieur à 50%) : Critères 2 et 7
- . 4 critères sont médiocrement suivis (entre 25 et 50%) : Critères 1, 3, 5 et 8
- . 2 critères sont peu suivis (inférieur à 25%) : Critères 4 et 6



Il est intéressant de souligner que cette analyse (qui sera améliorée dans le futur) a non seulement révélé une faible prise en compte des critères, mais aussi une différence de point de vue sur certains critères.

Les paragraphes suivants distinguent donc cette différence de point de vue avec le standard UICN et la marge de progrès pour le futur.

#### 5.3 Vision différente du standard UICN

Ce paragraphe met en évidence une vision différente par rapport au standard UICN - suite à la mise en œuvre concrète de SfN sur le terrain et tend à proposer des modifications pour l'amélioration du standard UICN.

Critère 1

les SfN répondent efficacement à des défis de la société

Défis de la société

- 1.2 Les défis sociétaux retenus sont parfaitement compris et documentés
- 1.3 Les effets sur le bien-être humain émanant de la SfN sont identifiés, comparés et régulièrement évalués

Dans le cadre du Programme, a été mise en œuvre une approche plus souple de rechercheaction qui vise à créer des données et de la compréhension sur le mécanisme. Grâce au programme, il est espéré que les défis sociaux seront mieux étudiés et donc mieux compris et documentés.

Il est espéré que par l'introduction de SfN sur le territoire, la recherche scientifique sera intéressée pour mieux les identifier, comparer et évaluer.

→ PROPOSITION AU NIVEAU DU STANDARD UICN : moduler ces indicateurs 1.2 et 1.3 en appliquant le critère de gestion adaptative - dès la conception.

Critère 2

la conception d'une SfN est une question

**Conception - question** d'échelle

2.3 La conception de la SfN intègre l'identification et la gestion des risques, audelà du site d'intervention

Les incidences des actions restent faibles mais non nulles : il est parfois difficile de les prévoir, étant des actions peu ou pas mises en œuvre au préalable et ne disposant pas ainsi de retour d'expériences.

→ PROPOSITION AU NIVEAU DU STANDARD UICN : Promotion d'une attitude d'auto-évaluation et d'auto-correction en continu (comme réalisé par le programme GIRE)

Critère 3

les SfN procurent des avantages nets à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes des écosystèmes

**Biodiversité et intégrité** 

3.2 Des résultats clairs et mesurables en matière de conservation de la biodiversité sont identifiés, comparés et régulièrement évalués

Le programme GIRE a connu une polémique lors d'une opération de débouchage du lit principal d'un cours d'eau dans une forêt humide de fort intérêt écologique (mais encore non classée). Il est apparu que les services de régulation hydrique qui justifient le débouchage perturbent de manière probable le service de conservation de la biodiversité.

Cette expérience montre que les SfN ne peuvent pas apporter des avantages nets à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes quand ceux-ci sont très préservés initialement.

Page 10 sur 23

Ce sous-critère ne s'applique donc qu'à des contextes de biodiversité dégradés et pour lesquels les SfN apportent une plus-value en biodiversité et en intégrité.

→ PROPOSITION AU NIVEAU DU STANDARD UICN : Ajouter un sous critère : 3.3 En zone à forte biodiversité, les SfN priorisent le seul respect de la biodiversité et de l'intégrité de l'écosystème par rapport à tous les autres services potentiellement offerts par la zone, qui pourraient être contraires à la biodiversité et à l'intégrité de l'écosystème.

# 5.4 Marges de progrès

Ce paragraphe dégage les marges de progrès que peuvent avoir les futures actions GIRE mises en œuvre dans le cadre de SfN.

Critère 2 la conception d'une SfN est une question d'échelle Conception - question d'échelle

2.3 La conception de la SfN intègre l'identification et la gestion des risques, audelà du site d'intervention

L'appréhension physique du terrain en amont et en aval d'un site d'intervention est souvent difficile, simplement par le fait que l'accès est difficile : zone inondation, végétation abondante.

→ Utilisation de drones pour le repérage terrain

Critère 3 les SfN procurent des avantages nets à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes des écosystèmes

3.2 Des résultats clairs et mesurables en matière de conservation de la biodiversité sont identifiés, comparés et régulièrement évalués

Du fait de la faible ampleur des actions GIRE proposées, le programme GIRE n'a pas réellement pris en compte ce sous-critère. Cela tient peut-être également de la perception des acteur.trice.s que la biodiversité des sites reste satisfaisante.

Toutefois, il n'est peut-être pas équitable que le suivi du degré de conservation de la biodiversité soit supporté par les communautés qui veulent maintenir le service de régulation du ruissellement sur leurs parcelles.

→ Disposer d'une étude et d'un suivi sur la biodiversité en général -réalisés par ailleurs

Critère 4 les SfN sont économiquement viables Viabilité économique

- 4.2 Une étude de rentabilité aide à choisir la SfN et tient compte de la rentabilité, aide à choisir l'impact probable de toute réglementation et subvention concernée
- 4.3 L'efficacité d'une SfN se justifie par rapport aux autres solutions disponibles, en tenant compte des éventuels facteurs externes associés
- 4.4 La conception des SfN doit prévoir un portfolio d'options de ressources et de financement, qu'elles soient basées sur le marché, proviennent du secteur public,

Page 11 sur 23

comprenant des engagements volontaires et des actions pour renforcer la conformité réglementaire

La faible prise en compte de ce critère s'explique par le fait que le bailleur de fond principal du Programme GIRE ne souhaitait pas financer des actions au profit de l'agriculture au sens large (production agricole, élevage, pisciculture, transformation des produits agricoles).

Néanmoins les mesures promues ont déjà un lien avec une certaine rentabilité économique, comme en améliorant le niveau de rendement des agriculteur.trice.s, par exemple les diguettes en terre, les surcreusements qui sont entourés de bananiers ou permettant le maraîchage ou la pisciculture afin de contribuer à augmenter les revenus des populations riveraines etc. L'installation de pépinières gérées par des privés ou le renforcement des Creusets Locaux d'Ouvriers Aménagistes en techniques de Conservation des Eaux et des Sols (CLOACES), sont générateurs d'emplois locaux. Enfin, la mise en place de mécanismes de Paiements pour Services Environnementaux (à l'échelle communautaire ou par l'implication d'une entreprise privée) constitue aussi une réflexion de viabilité économique.

La viabilité économique est donc un aspect à approfondir pour la poursuite des activités sur la base de ces réflexions déjà initiées.

#### → Amplifier la dimension économique des ouvrages GIRE

Critère 5 les SfN reposent sur des processus de gouvernance inclusifs, transparents et habilitants

**Gouvernance inclusive,** transparente et habilitante

- 5.1 Un mécanisme défini et pleinement convenu de retour d'information et de règlement des griefs est à la disposition de toutes les parties prenantes avant le lancement de toute SfN
- 5.4 Les processus de prise de décision documentent et intègrent les droits et les intérêts de toutes les parties prenantes participantes et concernées

Le programme a défini une composante portant sur la gouvernance qui a principalement consisté à mettre en place des Comité Communautaire de l'Eau (CCE).

C'est un point à renforcer – en particulier par la création des Comités Locaux de l'Eau (CLE), qui sont des espaces d'échanges réunissant tous les acteurs locaux de la gestion des ressources en eau - et non seulement les communautés comme dans les Comités Communautaires de l'Eau mis en place par le programme GIRE.

→ Mettre en place et accompagner les Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la gestion inclusive des conflits

Critère 6 les SfN trouvent un juste équilibre entre la réalisation de leur(s) objectif(s) principal(aux) et la prestation continue d'avantages multiples

**Equilibre entre objectif** principal et avantages multiples

6.1 Les coûts et les bénéfices potentiels des compromis associés de l'intervention à la SfN sont explicitement reconnus et ils éclairent les mesures de sauvegarde ainsi que toutes mesures correctives appropriées

6.3 Les mesures de sauvegarde établies sont révisées régulièrement afin de veiller à respecter les limites de compromis convenus d'un commun accord et elles ne déstabilisent pas la SfN dans son ensemble

Les actions GIRE se sont effectuées dans l'objectif principal de réguler le ruissellement sans chiffrer réellement les autres avantages de ces actions (en termes par exemple de maintien d'autres activités comme la pêche, la cueillette, etc).

Toutefois, il peut ne pas être juste que ces études soient portées par les communautés.

→ Réaliser une étude comparative de l'approche par hydraulique de type canalisation – bassin et de l'approche par SfN, basée sur la définition des services écosystémiques et de leurs bénéfices potentiels

Critère 7 les SfN sont gérées de façon adaptative, sur la base de données probantes

**Gestion adaptative** 

7.3 Un cadre d'apprentissage itératif qui permet une gestion adaptative est appliqué tout au long du cycle de vie de l'intervention

Même si la gestion du programme GIRE est sous-tendue par une approche d'autoévaluation, cela ne repose pas sur une démarche bien structurée ni sur une base de données probantes. Cela demande certainement l'intervention des services concentrés de l'Etat et des instituts de recherche.

**→** Réaliser une étude comparative de l'approche par des aménagements grises de type canalisation - bassin et de l'approche par SfN, basée sur la définition des services écosystémiques et de leurs bénéfices potentiels

Critère 8 les SfN sont durables et inscrites dans un contexte de compétence approprié

**Durabilité et Contexte** de compétence

- 8.2 Une SfN renseigne et améliore les cadres politiques et réglementaires facilitateurs en vue de promouvoir son adoption et son intégration
- 8.3 Le cas échéant, la SfN contribue à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de bien-être humain, de changement climatique, de biodiversité et de droits fondamentaux, y compris la Déclaration des Nations **Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)**

Le programme GIRE a comme porte d'entrée les communautés – sans pouvoir du fait d'une restriction du bailleur principal, inclure les autres acteurs locaux et nationaux.

→ Mettre en place les Comités Locaux de l'Eau (CLE), le Comité de sous-bassin versant de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé

#### 6 Conclusion

Eu égard aux réalisations du programme GIRE mises en œuvre pour réguler les inondations et les phénomènes connexes tels que l'érosion et le ruissellement dans le sous bassin de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé au Bénin, il est observé que des efforts ont été faits pour s'aligner sur les lignes directrices des standards de l'UICN en matière de Solutions Fondées sur la nature.

Sur huit critères, deux ont été globalement suivis, quatre dans une moindre mesure, et deux assez faiblement.

Même si, pour une phase ultérieure, il est pertinent d'amplifier ce travail de meilleure adhésion aux critères UICN, il est attiré ici l'attention sur le critère de promotion de la biodiversité. Ce critère est peut-être le plus complexe à prendre en compte dans le cas de la GIRE / SfN dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé. La prise en compte précoce de cette composante permettrait de mieux suivre le critère UICN.

## 7 Annexe

Critère 1 : les SfN répondent efficacement à des défis de la société

Critère mis en avant par le Document de Référence	Appréciation de la prise en compte pour le Programme				
1.1 Les défis sociétaux les plus urgents pour les titulaires de droits et les bénéficiaires sont traités en priorité  Explications: La SfN doit répondre à des enjeux bien définis dont les impacts sur la société sont importants et démontrables. Un processus de consultation (critère 5) inclusif et transparent constitue le meilleur moyen d'identifier les enjeux sociétaux les plus préoccupants, sachant que les opinions sur la question peuvent différer entre les populations locales et des parties prenantes externes (et vice versa)	OUI Le programme vise la réduction des inondations, qui constituent un enjeu important de la BMVO (identifié comme tel dans les différents documents de planification comme le SDAGE) Toutefois, au niveau des communes d'intervention, ce n'est pas forcément la priorité. Toutefois, le programme a accompagné les CCE à mettre en, place un Plan d'Actions GIRE, où les enjeux locaux ont été définis par les usagers de l'eau.  En marge du programme, d'autres défis sociétaux ont été abordés comme le développement socio-économique (c'est pourquoi les actions mises en œuvre devaient contribuer à l'emploi et/ou à la génération de revenu). C'est certainement une priorité partagée par les bénéficiaires.  L'autre enjeu abordé est la dégradation de l'environnement (lutte contre l'érosion des sols ; sensibilisation sur la pollution des cours d'eau ; lutte contre les feux de brousse). Ce n'est pas forcément un défi urgent pour les bénéficiaires.				
1.2 Les défis sociétaux retenus sont parfaitement compris et documentés  Explications: Il importe de bien comprendre et de justifier les défis à relever, et de veiller à ce qu'ils soient documentés, afin de pouvoir rendre des comptes à l'avenir et améliorer ces stratégies pour obtenir des résultats positifs en matière de bien-être humain (1.3). Une SfN génère souvent plusieurs bénéfices pour la société, comme la création d'emplois ou un apport accru de services écosystémiques. Il convient donc de renseigner les défis sociétaux auxquels ces avantages supplémentaires répondent	NON Même si le programme a essayé de mieux comprendre le mécanisme des inondations, il y a peu de données brutes (pas de données de pluviométrie horaire, difficulté d'avoir les données récentes sur le débit, etc) ou des données scientifiques explicatives (rôle d'une zone humide dans la régulation d'un cours d'eau ; impact d'une diguette anti-érosive, etc).  Le programme s'inscrit plus dans une recherche-action qui vise à créer des données et de la compréhension sur le mécanisme. Grâce au programme, il est espéré que les défis sociaux seront mieux étudiés et donc mieux compris et documentés.				
1.3 Les effets sur le bien-être humain émanant de la SfN sont identifiés, comparés et régulièrement évalués  Explications: Une SfN doit présenter des avantages tangibles et substantiels pour le bien-être humain. Il convient de choisir, selon les besoins, des objectifs spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporels (SMART), car ils sont essentiels pour rendre des comptes et pour utiliser les informations permettant une gestion adaptative (critère 7).	Plutôt NON Même si un suivi-évaluation est mis en place au niveau du Programme, il ne se situe pas à l'échelle de la SfN elle-même. Un tel dispositif de suivi à l'échelle de la SfN repose plus de la recherche scientifique.  Il est espéré que par l'introduction de SfN sur le territoire, la recherche scientifique sera intéressée par mieux les identifier, comparer et évaluer.				

Page 15 sur 23

Critère 2 : la conception d'une Sfn est une question d'échelle

Critère mis en avant par le Document de Référence	avant par le Document de Référence Appréciation de la prise en compte pour le Programme				
2.1 La conception de la SfN reconnaît et intègre les interactions qui existent entre l'économie, la société et les écosystèmes  Explications: Le succès d'une SfN dépend non seulement de la qualité de l'intervention technique, mais également, point essentiel, de la compréhension et du traitement des interactions entre les êtres humains, l'économie et l'écosystème. Pour qu'une solution soit pérenne et durable, la conception de la SfN doit adopter une structure systémique qui tienne compte et gère ces types d'interactions et les intègrent au processus décisionnel.	OUI  Le programme a essayé de s'aligner sur ce principe que les actions devaient apporter un intérêt environnemental (la régulation du ruissellement), un intérêt économique (une plus-value en termes de rendement, de gain de surface à cultiver, une diversification d'activités) – et une acceptation sociale (réalisation de sensibilisation, de diagnostic participatif, sélection participative des actions, réalisation intégrant les populations)				
2.2 La SfN est intégrée à d'autres interventions complémentaires et vise à créer des synergies entre les secteurs  Explications: La SfN devra tenir compte et compléter d'autres types d'interventions, tels que des projets d'ingénierie, des technologies de l'information, des instruments financiers, etc. Cette complémentarité des actions suppose l'identification de synergies entre les différents secteurs en fonction des spécificités et du contexte de chaque situation.	OUI – mais à une échelle plus grande que le programme Le SDAGE prévoit des barrages de régulation sur l'Ouémé. Les mesures CES / SfN permettront de compléter l'action hydrologique de ces barrages et surtour de limiter leur ensablement.  A l'échelle de la SfN, comme un surcreusement, la SfN permet la régulation de débit mais aussi la résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs, et la réalisation d'une autre activité comme la pisciculture.				
2.3 La conception de la SfN intègre l'identification et la gestion des risques, au-delà du site d'intervention  Explications: La SfN peut avoir un impact positif ou négatif sur les parties prenantes, les intérêts et les écosystèmes en dehors de la zone d'intervention immédiate, ou être influencée par ceux-ci. Une solution durable et pérenne implique que ces interactions au sein et en marge de la zone d'intervention soient comprises et prises en compte dans les processus décisionnels. Des options de gestion des risques adéquates doivent être intégrées dans la conception de l'intervention.	Peut-être pas encore assez pris en compte  La volonté du projet est d'identifier les interactions – surtout négatives des actions, et de pouvoir les limiter.  Toutefois, les actions s'inscrivent dans des contextes complexes, et les actions ne sont pas assez documentées pour connaître leur incidence réelle, où il est difficile de pré-identifier tous les risques dès la conception de l'intervention.  Il est recherché une dynamique d'auto-évaluation permanente, basée sur un dialogue et une écoute entre les parties prenantes, afin de pouvoir corriger rapidement les interactions négatives.				

Critère 3 : les SfN procurent des avantages nets à la biodiversité et à l'intégrité des écosystèmes

Critère mis en avant par le Document de Référence	Appréciation de la prise en compte pour le Programme	
3.1 Les mesures de la SfN répondent à une évaluation factuelle de l'état actuel de l'écosystème et des principaux facteurs de dégradation et de perte Explications: Pour mettre au point une SfN, il est indispensable de bien comprendre l'état actuel des écosystèmes concernés. L'évaluation de référence doit être suffisamment approfondie pour décrire l'état écologique, les causes de la dégradation de l'écosystème et les options disponibles pour parvenir à une nette amélioration. Elle doit, dans la mesure du possible, exploiter les connaissances locales et scientifiques.	OUI – évaluation réalisée en fonction des faibles connaissances Le Programme a été un document sur le Mécanisme du Ruissellement dans la BMVO; une étude hydrologique a été réalisée ainsi qu'une évaluation environnementale générale. Toutefois, ces documents reposent sur de faibles données de terrain. En termes de biodiversité, l'évaluation a été restreinte. Par contre, les mesures endogènes ont été étudiées et valorisées en tant que SfN. Le cas du CCE 14 / Forêt de Hlanzoun montre une faiblesse dans les connaissances en termes d'état actuel de l'écosystème.	
3.2 Des résultats clairs et mesurables en matière de conservation de la biodiversité sont identifiés, comparés et régulièrement évalués  Explications: Il convient de définir les objectifs visant à améliorer les principaux paramètres décrivant un écosystème, et ce afin d'informer la conception, le suivi et l'évaluation d'une SfN. La nature de l'objectif peut varier d'une SfN à l'autre. Par exemple, l'objectif pourrait porter sur le pourcentage d'écosystème restauré ou sur le retour d'une espèce clé.	NON Le programme n'a pas suivi l'incidence des SfN / CES sur la biodiversité. Simplement, il est attendu que les CES, l'amplification des zones humides ou le reboisement entrainent une augmentation de la biodiversité.	
3.3 Le suivi inclut des évaluations à intervalles réguliers des conséquences négatives involontaires de la SfN sur la nature  Explications: Les écosystèmes se caractérisent par leur complexité et l'interdépendance de leurs composantes et de leurs processus. Un certain degré d'incertitude subsistera toujours quant à la manière dont ils réagiront à certaines interventions particulières ou à d'autres changements externes. Une SfN doit donc être conçue et suivie de manière à minimiser et limiter tout risque imprévu qui pourrait ébranler les fondements écologiques de la solution.	Même si le projet n'avait pas prévu les incidences potentielles sur la forêt de Hlanzoun, le mécanisme d'auto-évaluation a permis d'arrêter les travaux et de mettre en place des séances de concertation.  Toutefois, la définition de « conséquences négatives » sur la biodiversité n'est pas réellement faite pour chaque SfN. Les acteurs locaux ne sont pas forcément les meilleurs « défenseurs » de la biodiversité.  Le programme accompagne malgré tout les CCE dans un suivi incluant la préservation de la biodiversité.	
3.4 Les perspectives d'amélioration de l'intégrité et de la connectivité de l'écosystème sont identifiées et intégrées à la stratégie des SfN  Explications: Une SfN peut donner la possibilité de renforcer les efforts déployés pour la conservation de la biodiversité et la gestion écosystémique d'une manière que d'autres types d'interventions isolées (techniques par exemple) ne seraient pas en mesure de fournir. Lorsque la mise en œuvre est prévue à proximité d'écosystèmes naturels gérés explicitement à des fins de conservation, la SfN doit être conçue de manière à renforcer la connectivité des écosystèmes. Elle doit par ailleurs viser à réintroduire certaines composantes ayant disparu d'un écosystème existant, par exemple en choisissant intentionnellement, pour la restauration, des espèces de végétation autrefois présentes.	NON – paramètre non pris en compte par le programme	

Critère 4 : les SfN sont économiquement viables

Critère mis en avant par le Document de Référence	Appréciation de la prise en compte pour le Programm
4.1 Les gains et les coûts directs et indirects liés à la SfN (qui paie, qui reçoit) sont identifiés et documentés  Explications: Afin d'évaluer la faisabilité économique tout le long de l'intervention, il est essentiel de recenser et de documenter les principaux gains générés, y compris leurs composantes directes, indirectes, financières et non financières. Ces informations doivent être modulées en fonction de celui qui en bénéficie et celui qui assume les coûts	Plus ou moins : La pérennisation financière des actions est recherchée – au moins pour assurer l'entretien de la SfN. Par exemple : . gain de rendement, de surface cultivée par les CE . nouvelle activité comme la pisciculture ou le maraîchage par les surcreusements Mais cela n'est pas documenté.
4.2 Une étude de rentabilité aide à choisir la SfN et tient compte de rentabilité, aide à choisir l'impact probable de toute réglementation et subvention concernée  Explications: Avant d'investir massivement dans les coûts initiaux, il convient de prendre en compte la durabilité économique et financière à long terme, pour ne pas affecter négativement la viabilité de l'intervention. Une étude de rentabilité permet non seulement d'analyser les coûts initiaux et récurrents liés aux gains prévus sur le long terme des interventions choisies, mais aussi de rendre les principales hypothèses (parfois occultées) explicites, de les tester et les vérifier.	Pas réalisée
4.3 L'efficacité d'une SfN se justifie par rapport aux autres solutions disponibles, en tenant compte des éventuels facteurs externes associés  Explications: L'une des principales caractéristiques d'une SfN est sa capacité de traiter au moins un défi sociétal tout en étant économiquement viable et efficace. Cela signifie que la rentabilité et le caractère abordable de la solution doivent être évalués par rapport à des alternatives viables. Une solution alternative pourrait inclure un autre type de SfN (par exemple, la gestion de bassins versants plutôt que de plaines d'inondation), une combinaison différente de solutions conventionnelles et naturelles, ou encore le remplacement intégral de la SfN par une approche plus traditionnelle comme les infrastructures artificielles.	Pas de justification par analyse comparée d'autres solutions
4.4 La conception des SfN doit prévoir un portfolio d'options de ressources et de financement, qu'elles soient basées sur le marché, proviennent du secteur public, comprenant des engagements volontaires et des actions pour renforcer la conformité réglementaire  Explications: Le fait qu'une SfN offre simultanément plusieurs avantages à différentes parties prenantes, peut limiter certaines sources de financement, compromettant ainsi la viabilité à long terme des interventions. Par exemple, les investisseurs privés pourraient ne pas vouloir assumer les frais de livraison de biens publics, ou bien certaines autorités publiques pourraient être réticentes à couvrir les frais des gains qui s'accumuleraient en privé. Il pourrait être nécessaire de mettre en place un ensemble de ressources qui intègrerait une gamme de mécanismes financiers. Les sources d'investissement peuvent inclure des subventions, des primes et des prêts à faible taux d'intérêt accordés par le secteur public, des prêts et fonds propres du secteur privé, des partenariats mixtes entre le public et le privé ainsi que des contributions philanthropiques et volontaires ou des combinaisons de ces éléments, reflétant une répartition équitable des risques et des profits.	Les SfN mises en place sont globalement portées par subvention du programme, et par les communautés qui apportent leur main d'œuvre.  Pour l'instant, il n'y a pas d'autres mécanismes. Toutefois, la mise en place des CLOACES pourraien offrir d'autres possibilités de financement – en octroyant des crédits.  La réflexion sur les PSE est également une piste pour une autre option de financement des SfN.

Critère 5 : les SfN reposent sur des processus de gouvernance inclusifs, transparents et habilitants

Critère mis en avant par le Document de Référence	Appr	réciation de la prise en compte pour le Programme
<b>5.1 Un mécanisme défini et pleinement convenu de retour d'information et de règlement des griefs est à la disposition de toutes les parties prenantes avant le lancement de toute SfN</b> Explications: Les mécanismes de retour d'information et de règlement des griefs, peuvent inclure des systèmes de réclamation formels, légaux ou informels non légaux qui obéissent à un ensemble de procédures, de rôles et de règles clairement défini, et visant à recevoir les plaintes et offrir un remède. Un mécanisme efficace de règlement des griefs se caractérise par son acceptation par les parties prenantes concernées, qui le trouvent légitime, que ce soit à travers sa transparence, son accessibilité et son adhésion à des approches fondées sur les droits. Il devrait fonctionner de manière prévisible et équitable, et reposer sur l'engagement et le dialogue	8	NON – pas réalisé de manière si claire et si au préalable Les CCE peuvent être l'organe où viennent être discutés les retours d'informations et le règlement des griefs. Mais les mécanismes de règlement ne sont pas clairement définis. Il est présupposé que le règlement se fera à l'amiable – et que le Chef de Village/Arrondissement ou le Maire pourrait être impliqué si nécessaire.
5.2 La participation est fondée sur le respect mutuel et l'égalité, indépendamment du sexe, de l'âge ou du statut social, et elle respecte le droit des peuples autochtones à un Consentement Préalable, Libre et Eclairé (CLPE)  Explications: Pour qu'un dispositif de gouvernance fonctionne efficacement, tous les acteurs concernés doivent avoir reçu toutes les informations pertinentes au bon moment et les contributions qu'ils apportent doivent être traitées de manière significative. Ce faisant, un effort conscient est nécessaire pour s'assurer que les groupes traditionnellement exclus sont activement impliqués dans le processus d'une manière qui respecte leur dignité et encourage leur participation. C'est particulièrement le cas lorsqu'une SfN intervient ou bien a un impact sur les terres de peuples autochtones, où leur droit à déterminer eux-mêmes des interventions et des résultats doit suivre les protocoles de CLPE établis	<b>(a)</b>	Oui Les mesures proposées résultent des choix des communautés autochtones de la zone d'intervention, mise en œuvre avec elle-même.
5.3 Les parties prenantes directement et indirectement affectées par la SfN ont été identifiées et impliquées dans tous les processus d'intervention de la SfN  Explications: La cartographie et l'analyse des parties prenantes permettent d'identifier ceux qui peuvent être directement et indirectement, positivement ou négativement, affectés par la SfN. Ainsi l'intervention permet aux acteurs affectés de s'engager et de participer à la conception et à la mise en œuvre, de défendre ouvertement leurs droits et intérêts et, le cas échéant, d'empêcher une aggravation de leur marginalisation.	<b>(3)</b>	OUI – globalement Même si la contrainte OmiDelta de se restreindre au niveau des collectivités, il peut être dit qu'au niveau local, toutes les parties prenantes ont été impliquées. Si suite à l'action, une partie prenante ressent un impact, le mécanisme d'auto-évaluation permet de résoudre cette incidence négative.
5.4 Les processus de prise de décision documentent et intègrent les droits et les intérêts de toutes les parties prenantes participantes et concernées  Explications : Il est important que les étapes clés du processus décisionnel de la SfN soient documentées de manière transparente et accessible. Cela permet de renforcer la responsabilisation et de fournir une base solide pour les recours en cas de litiges ou de désaccords. Une attention particulière devrait être accordée à la mention des parties prenantes impliquées dans la prise de décision et à leur rôle. Ce point est encore plus important lorsque l'iniquité extrême persiste, afin que les processus puissent être adaptés pour encourager une participation significative et efficace.	<b>®</b>	NON Les mécanismes de gouvernance et de résolution de conflits ne sont pas bien documentés – même si les CCE ont reçu une formation sur la gestion de conflit.
5.5 Lorsque l'échelle de la SfN dépasse les limites territoriales, des mécanismes sont établis pour permettre la prise de décision conjointe des parties prenantes dans les territoires concernés Explications: Les écosystèmes ne respectent pas les frontières politiques et administratives. Le cas échéant, des accords de coopération transfrontalière entre les autorités compétentes sous-tendent la planification et la mise en œuvre transfrontalières de la SfN, afin que la démarche et les résultats escomptés restent cohérents et homogènes		Non concerné

Critère 6 : les SfN trouvent un juste équilibre entre la réalisation de leur(s) objectif(s) principal(aux) et ka prestation continue d'avantages multiples

Critère mis en avant par le Document de Référence		Appréciation de la prise en compte pour le Programme	
6.1 Les coûts et les bénéfices potentiels des compromis associés de l'intervention à la SfN sont explicitement reconnus et ils éclairent les mesures de sauvegarde ainsi que toutes mesures correctives appropriées  Explications: Tous les compromis sont associés à un ensemble de coûts et de bénéfices susceptibles d'évoluer au cours du cycle de vie de la SfN. Une fonction clé des garanties est de s'assurer que les compromis nécessaires n'ont pas d'impact négatif sur les éléments les plus défavorisés de la société ou, de la même manière, qu'ils n'ont pas accès aux avantages de l'intervention. Il est donc important que les coûts et les avantages associés aux dispositifs de compromis soient pleinement compris, largement partagés entre les parties prenantes affectées et régulièrement révisés (6.3)	8	NON Les coûts et bénéfices potentiels ne sont pas pleinement compris, et largement partagés entre les parties prenantes affectées et régulièrement révisés.	
<b>6.2</b> Les droits, l'usage et l'accès à la terre et aux ressources, ainsi que les responsabilités des différentes parties prenantes, sont reconnus et respectés  Explications: Les droits légaux et coutumiers d'accès, de jouissance et de gestion du contrôle des terres et des ressources naturelles, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, doivent être respectés et maintenus. Les droits, l'usage et les responsabilités des groupes de parties prenantes dans le cadre de la SfN doivent être analysés et évalués, en utilisant les outils appropriés et en s'appuyant sur les résultats de l'analyse ou de la cartographie des parties prenantes (5.3). Ceci est particulièrement important dans le cas des communautés autochtones qui doivent donner leur consentement préalable, libre et éclaire (CPLE) (5.2)	<u>@</u>	OUI Les droits coutumiers sont respectés. Il est recherché d'ouvrir l'accès aux voisin.e.s, aux éleveurs – dans le cas des surcreusements.  Mais, il n'y a pas d'enquête qui étudie plus spécifiquement l'accès à l'usage.	
6.3 Les mesures de sauvegarde établies sont révisées régulièrement afin de veiller à respecter les limites de compromis convenus d'un commun accord et elles ne déstabilisent pas la SfN dans son ensemble  Explications: Lorsque le risque est inévitable, des garanties sont mises en place et régulièrement révisées pour anticiper et éviter les conséquences négatives des interventions, en particulier si l'on estime que les inégalités au niveau des compromis risquent d'évoluer dans le temps et que toutes les parties prenantes peuvent ne pas être affectées de la même manière. Par conséquent, la conception et la stratégie de la SfN doivent clairement indiquer quels avantages et quels coûts seront pris en compte, et préciser quand et comment cette question sera réexaminée. Des garanties peuvent être mises en place pour la biodiversité (par ex., isoler une zone à des fins de protection ou limiter la durée de pêche autorisée) et pour les êtres humains (par ex., mécanismes de réclamation, obligations de consultation, droit de recours ou contrats substantiels, dispositions légales et réglementaires).	8	NON Le Programme n'est pas allé jusque dans cette dimension	

Critère 7 : les SfN sont gérées de façon adaptative, sur la base de données probantes

Critere 7 : les SfN sont gerees de façon adaptative, sur la base de données probantes		
Critère mis en avant par le Document de Référence	Appré	ciation de la prise en compte pour le Programme
7.1 La stratégie de la SfN est établie et sert de base au suivi et à l'évaluation réguliers de l'intervention  Explications: Une stratégie de SfN, dans sa forme la plus élémentaire, intègre le raisonnement qui soustend la SfN, une articulation précise des résultats escomptés et une compréhension claire de la manière dont ceux-ci devraient être atteints grâce aux actions entreprises. Elle doit être motivée par les conditions économiques, sociales et écologiques dominantes, et indiquer clairement les suppositions quant à savoir si et comment ces conditions sont censées évoluer.	<b>©</b>	OUI Cette description rejoint la logique PSE. De manière générale, le Programme a une idée claire des articulations entre SfN et les résultats (économiques, sociaux et écologiques) escomptés.  Toutefois, l'expérience du CCE 14 montre que cette articulation est fragile – car ne reposant pas réellement sur des données existantes (cf Critères 1.2 et 1.3).
7.2 Un plan de suivi et d'évaluation est élaboré et mis en œuvre tout au long du cycle de vie de l'intervention  Explications: Un plan de suivi et d'évaluation est indispensable pour comprendre si la stratégie de la SfN produit effectivement les résultats escomptés, à savoir remédier au défi sociétal, et si des risques ou un impact inattendu impliquent un changement de stratégie ou d'action. Lorsque la SfN présente des synergies avec d'autres interventions ou approches, celles-ci doivent être incluses dans le plan de suivi et d'évaluation. Les écarts observés et durables par rapport aux éléments clés de la stratégie de la SfN (7.1) devront déclencher une réponse de gestion adaptative (7.3).	<u>@</u>	OUI – au niveau du Programme Mais non au niveau de chaque SfN. Un début de réflexion sur le suivi FIETS est fait au niveau de chaque CCE.  La posture d'auto-évaluation et d'écoute a permis de prendre en compte les risques inattendus au niveau du CCE 14.
7.3 Un cadre d'apprentissage itératif qui permet une gestion adaptative est appliqué tout au long du cycle de vie de l'intervention  Explications: La gestion des SfN doit être guidée par un apprentissage factuel. En outre, un apprentissage itératif est essentiel pour guider les mesures de gestion adaptative, afin de répondre aux facteurs influençant les SfN. Pour ce critère, les indicateurs 7.1 et 7.2 prévoient un retour d'information continu et en boucle, dans le but d'apprendre et d'adapter l'intervention de SfN. En principe, l'apprentissage itératif peut être institutionnalisé, de sorte qu'il se poursuive même après la fin de l'intervention de SfN.	8	NON Même si l'auto-évaluation et l'auto- apprentissage guide le Programme, un cadre d'apprentissage itératif n'est pas bien défini.

Critère 8 : les SfN sont durables et inscrites dans un contexte de compétence approprié

Cittere 6 : les 31N soit durables et inscrites dans un contexte de competence approprie		
Critère mis en avant par le Document de Référence	Appréciation de la prise en compte pour le	
	Programme	
8.1 La conception, la mise en œuvre et les enseignements tirés des SfN sont mis en commun pour susciter une transformation radicale  Explications: Un changement transformateur se caractérise par une mise à l'échelle (intégration politique ou programmatique), une extrapolation (élargissement à l'échelle géographique ou sectorielle) ou une réplique de la SfN. En conséquence, il est important que les processus de conception et de mise en œuvre recueillent, documentent et mettent les enseignements tirés à disposition des acteurs ou personnes qui souhaiteraient reproduire le processus, parmi lesquels des décideurs, des investisseurs et d'autres utilisateurs de SfN issus des secteurs public et privé.	9	OUI Le Programme réalise une capitalisation des actions – pour la réplication. Des vidéos ont été réalisées pour faciliter le transfert de savoir. Il est prévu également un atelier de diffusion.
8.2 Une SfN renseigne et améliore les cadres politiques et réglementaires facilitateurs en vue de promouvoir son adoption et son intégration  Explications: La mise en œuvre des SfN dépend d'un certain nombre de politiques, de lois et de régulations sectorielles existantes, certaines n'étant pas nécessairement cohérentes ou ne se complétant pas. Dans certaines situations, des politiques et des réglementations incohérentes risquent de limiter le déploiement effectif de la SfN, ou, pire, de contribuer à la perte d'importantes fonctions écosystémiques au fil du temps. Dans ce cas, il convient (a) d'être conscient des limites politiques, réglementaires et juridiques et (b) de collaborer avec les décideurs locaux et/ou nationaux ainsi que les autres acteurs clés pour mettre en évidence ces obstacles et identifier des réponses efficaces ou d'autres solutions habilitantes.	8	Pas d'action à ce niveau  Le Programme inclut toutefois la DG  Eau et le CBO afin de les sensibiliser  aux SfN.
8.3 Le cas échéant, la SfN contribue à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de bien-être humain, de changement climatique, de biodiversité et de droits fondamentaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA)  Explications: Une SfN peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs nationaux en matière économique, sociale et de conservation et participer à la réalisation des engagements nationaux dans le cadre des processus internationaux sur le changement climatique, les droits fondamentaux, le développement humain et la biodiversité. Le fait d'expliciter, de documenter et de faire connaître ces liens contribue à renforcer le profil et le rôle des SfN au niveau national, à garantir un engagement politique élargi et durable ainsi qu'un soutien sociétal, ce qui améliore la durabilité à long terme de l'intervention.	8	Pas concerné – du fait que les SfN ne sont pas si significatives à l'échelle du BV Ouémé ou du pays.

© octobre 2021 Document réalisé par le consortium :







#### dans le cadre des projets :



OmiDelta ANE GIRE PSE financé par l'Ambassade des Pays-Bas à travers le fonds OmiDelta ANE géré par la SNV

GIRE SfN Ouémé financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

